

Province, ainsi que le reste du territoire en litige, qui est demeuré à la Grande Bretagne. Le district de Québec est, (comparativement parlant) surchargé d'une population agricole, resserrée dans une lisière étroite de terre qui s'étend entre le fleuve St. Laurent et les montagnes des deux côtés de cette rivière. Cette population attend avec impatience l'introduction d'un système d'octroi des terres, au moyen duquel elle puisse faire usage de ses ressources et capitaux, bien diminués depuis peu par une suite de mauvaises récoltes, afin d'améliorer sa condition, en se dirigeant vers ces terres incultes, qu'elle est incapable d'acheter, aux conditions que l'on exige maintenant. Admettant qu'il dû résulter momentanément quelque diminution du revenu public, par suite du changement de système proposé, il y aurait bien vite compensation par l'accroissement de la consommation d'effets payant des droits qui en résulterait. Mais il ne pourra en résulter aucune perte, vu que ces terres sont depuis longtemps demeurées sans être vendues, et resteront encore probablement ainsi pendant longtemps, si l'on maintient le système actuel. En outre, en encourageant l'établissement des Canadiens-français le long des frontières Américaines, ce serait former la meilleure barrière contre toute tentative d'invasion de ce côté là.

150. Afin de prévenir les délais et les dépenses inutiles qui ont eu lieu lors de l'arpentage des townships sur le Saguenay, et comme il serait à propos de diviser en townships (ou autres divisions territoriales) toute la côte nord du St. Laurent jusqu'aux limites orientales de la Province, à l'exception de quelques Seigneuries qui y existent maintenant, je recommanderais qu'on mesurât le front seulement de ces townships (ou divisions territoriales), et que les deux lignes latérales en fussent tracées jusqu'à la distance d'environ un mille et demi, plus ou moins, et fussent marquées par des bornes en pierre, qu'on pourrait facilement reconnaître lorsqu'il en serait besoin. Quelques établissements sont commencés dans un grand nombre de lieux le long de cette côte. Quoiqu'il n'y ait que peu de places sur le front propres à y former des établissements, cependant quelques Moulins à Scie y ont été bâtis, ou sont maintenant en état de construction, ce qui pourra engager les Colons à s'y établir. A mesure que ces établissements s'étendront, l'intérieur deviendra mieux connu, et il s'y découvrira sans doute quelques lieux propres à faire des établissements. Alors, ceux qui désireraient y obtenir des terres, pourraient les faire arpenter, sous l'autorité et en vertu d'instructions du Bureau des Terres. De cette manière, les arpentages ne seraient faits qu'à mesure que l'on en aurait besoin, et les lignes ne s'effaceraient pas, au point d'en nécessiter de nouvelles; et à grands frais.

160. Le manque de temps m'a empêché de poursuivre mon excursion jusqu'au district de Gaspé, comme je me proposais de le faire en premier lieu, dans le but, entr'autres, premièrement, de m'assurer quelle serait la meilleure manière de mettre à effet la promesse qui paraît avoir été faite par un des prédécesseurs de Votre Excellence, d'octroyer des titres à une certaine classe de Colons qui y résident. Comme jusqu'à l'année 1828, ou environ, les Terres incultes de la Couronne ont été accordées gratuitement à tous ceux qui désireraient s'y établir, je considérerais, comme équitable, que tous ceux qui s'y sont établis avant cette époque, aussi bien que leurs descendants, héritiers ou ayant-cause, pussent obtenir des titres pour les terres alors actuellement occupées, en payant seulement les honoraires pour patente; on devrait donc adopter les moyens convenables pour mettre à exécution cet objet désirable.

170. Deuxièmement, de m'assurer si l'on pourrait trouver, et mettre à la disposition des Sauvages, une place de pêche vacante, peu éloignée des Terres incultes de la Couronne, où ces mêmes Sauvages pourraient être placés à s'y adonner à l'agriculture, et peu à peu parvenir à un plus haut degré de civilisation; mais n'ayant pu m'assurer si tel était le cas, je suggérerais, en attendant que l'on pût adopter un meilleur plan, que ces Sauvages fussent traités par le Gouvernement comme le sont les Tribus du Haut-Canada. Les terres des Tribus du Bas-Canada leur ont été enlevées à différentes époques, soit par le Gouvernement, qui les a fait arpenter, les a concédées, vendues, ou en a disposé autrement, soit leur accordant d'indemnité; ou par des Colons (*squatters*) malgré leurs fréquentes, mais jusqu'à présent vaines réclamations pour obtenir compensation. Puisque ces terres ont été, ou doivent être vendues pour l'avantage de la Province, il ne me paraît que juste que la Législature accordât, à même les revenus provinciaux, à ceux qui n'ont encore rien obtenu, une annuité égale au terme moyen de celle qui est payée aux Sauvages du Haut-Canada. On devrait en outre réserver un Township entier pour chacune de ces Tribus, situé aussi près que possible du lieu de leur résidence actuelle, où elles pourraient s'établir sous certaines conditions. Il me paraît que la seule manière pratique de les amener à une entière civilisation, serait par le moyen de leurs instructeurs religieux; et je ne connais aucun corps religieux aussi capable de mettre à effet cette entreprise philanthropique que les Jésuites, dont les succès parmi les Sauvages du Paraguay ont été si complets et si signalés. Si cette suggestion était goûtée, je pourrais soumettre à la considération de Votre Excellence un plan pour la mettre à effet. Quelque mesure devra néanmoins être adoptée sans délai, pour le soulagement des Micmacs de Ristigouche; mais comme ceci est une matière qui est plus spécialement du ressort du Département des Terres de la Couronne, je n'en dirai pas d'avantage pour le présent.

Je terminerai ce rapport, peut-être un peu long, en appelant l'attention de Votre Excellence sur les grands avantages qui résulteraient au public, d'une visite annuelle faite par les membres de Votre Cabinet, dans différentes parties de la Province, afin de se mettre personnellement au fait de l'état actuel

des choses dans tout le pays, et ce dans la vue de promouvoir son bien-être matériel. Des informations ainsi acquises seraient, dans mon opinion, bien plus complètes que celles que l'on peut obtenir d'Agents Locaux, ou d'individus dont souvent les vues peuvent être d'une nature purement sectionnelle. L'administration serait alors plus en état de préparer des mesures convenables pour être soumises à la Législature.

J'ai l'honneur d'être,
Milord.

de Votre Seigneurie,
Le très-dévoté et humble serviteur.

D. B. PAPINEAU, C. T. G.

Montréal, le 27e Septembre, 1845.

BULLETIN.

Défense des Jésuites par le Révd. Birmingham, contre l'Albion de New York (suite).— Ordinations.— Ordre de mettre Jésus-Christ à mort.— Conversions au catholicisme.— Nouveau plan d'études en Espagne.

«La France s'est distinguée par-dessus tous les pays de l'Europe par la lutte violente qu'elle a engagée contre le monde entier, et peut-être a-t-elle été ébranlée plus que les autres à cause du choc impur qu'elle a éprouvé. De son sein catholique, comme Judas, d'entre les disciples de Jésus-Christ elle a vu sortir deux jumeaux, l'un athée et l'autre philosophe, vrai e race de vipère, qui se sont tournés contre elle, ont essayé de la frapper jusqu'à la mort, et d'éteindre chez elle, jusqu'à une étincelle vitale de religion. Robespierre, ce Vampire altéré de sang, a fait tout ce que pourrait faire un démon incarné, pour effectuer ce projet. Dans chaque province (dit Lamprière) et dans chaque ville, on érigea des tribunaux où l'on condamnait l'innocent comme le coupable.—Telle était le pouvoir de ce monstre sanguinaire, qu'à son ordre, la France perdit sa religion et son honneur. Mais après avoir vu les autels profanés, les temples renversés, le culte divin aboli, il réclama l'honneur de remettre à l'Être Suprême une part dans le gouvernement de l'univers, et parut au nom de la Convention, comme prêtre et fondateur d'une nouvelle religion, et décréta solennellement qu'un Dieu existait dans l'univers.» Ainsi après avoir immolé [des hécatombes de chrétiens innocents sur l'autel de l'athéisme, comme le grand prêtre sur le trépid énsanglanté,] il augura par les entrailles palpantes de ceux qu'il avait éventrés, et par «la figure humaine où se peint l'image de la divinité,» ainsi que par ces têtes, siége de l'intelligence, qu'il avait fait trancher sur le billot, qu'un Dieu existait dans le monde. La chute prompte de ce tyran qui arriva bientôt après, prouva cette fois qu'il ne mentait pas, et qu'en vérité, «il existait un Dieu vengeur du crime. Sa mort sur l'échafaud où il avait immolé tant de chrétiens catholiques prouva que l'Être suprême rejetait le partage qu'il lui avait alloué dans le gouvernement de la France, et exécutait son jugement sur ce «prêtre et ce fondateur d'une nouvelle religion,» et portait la France à croire que Dieu et l'ancienne religion étaient meilleurs que Robespierre, et ces nouveaux chrétiens qui, déconcertés en voyant l'impunité si longtemps retardée, commençaient à douter que la Providence eût en effet quelque part dans le gouvernement des hommes. Et nous, chrétiens persécutés dans l'Amérique, nous penserons que l'archi-mécréant, autrefois athée, ses anti-catholiques aide-de-camp de l'*Albion*, ainsi que ses associés, et cette parenté d'hommes conjurés, auront droit, et que nous et les Jésuites auront le dommage de notre côté. Mais nous ne sommes pas les enfants du doute, et nous ne perdons pas encore espérance? Maintenant, aussi bien que dans le règne de la terreur, nous plaçons notre confiance dans la justice et la bonté de Dieu, «qui rendra à chacun selon ses œuvres,» et nous pensons que le Seigneur, maintenant comme toujours, frappe de folie celui qu'il a dessein de perdre.

«L'autre enfant jumeau, est la philosophie, «qu'on se plaît à nommer ainsi,» c'est plutôt un enfant maladif, d'un accroissement tardif. Il se tint plus longtemps dans le sein de «l'Eglise Mère» et par ses caresses et ses flatteries, il essaya de la tenir en sûreté. En certaines occasions, il lui fit offrande d'une science tout-à-fait mondaine, accompagnée de louanges et de flatterie, et il l'a présentait comme on fait d'un flambeau sur l'autel, afin d'éblouir et de tromper. Il la revêtait tout entière d'un manteau extérieur d'affection et de faveur, comme une marque d'un amour sincère de sa part.

«C'est ainsi, dit-on, que le serpent a coutume de lécher un jeune oiseau qu'il a charmé, avant que de l'avalier. Quoique le frère jumeau grand, avec la différence d'une plus faible constitution, il est aisé de voir qu'il a tou-